

MAGISTER

Type d'action

Insecticides

Composition

Fenazaquin 200 G/l

N°A.M.M.

9200313

Formulation

(SC) SUSPENSION
CONCENTREE

Conditionnement

5L;1L

Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
AUBERGINES	TRT PART.AER.	ACARIENS (TETRANYCHUS SP.), ACARIOSE DÉFORMANTE	1 L/HA	1	3 JOURS	5 M
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE), ACARIENS ROUGES (P. ULMI), PHYTOPTTE DU POIRIER, PHYTOPTTE DU POMMIER	0,075 L/HL	1	28 JOURS	20 M
CONCOMBRES - PLEIN CHAMP	TRT PART.AER.	ACARIENS (TETRANYCHUS SP.)	1 L/HA	2	3 JOURS	5 M
CONCOMBRES - SOUS SERRE	TRT PART.AER.	ACARIENS (TETRANYCHUS SP.)	1 L/HA	2	3 JOURS	5 M
COURGETTES - PLEIN CHAMP	TRT PART.AER.	ACARIENS (TETRANYCHUS SP.)	1 L/HA	2	3 JOURS	5 M
COURGETTES - SOUS SERRE	TRT PART.AER.	ACARIENS (TETRANYCHUS SP.)	1 L/HA	2	3 JOURS	5 M
FRAISIER	TRT PART.AER.	ACARIEN (TARSONESMUS SP.), ACARIENS (TETRANYCHUS SP.)	1 L/HA	2	3 JOURS	5 M
JUJUBIER	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE), ACARIENS ROUGES (P. ULMI)	0,075 L/HL	1	21 JOURS	20 M
MELONS PLEIN CHAMP	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE)	1 L/HA	1	7 JOURS	5 M
NASHI	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE), ACARIENS ROUGES (P. ULMI), PHYTOPTTE DU POIRIER, PHYTOPTTE DU POMMIER	0,075 L/HL	1	28 JOURS	20 M
NECTARINIER	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE), ACARIENS ROUGES (P. ULMI)	0,075 L/HL		14 JOURS	20 M
NÉFLIER	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE), ACARIENS ROUGES (P. ULMI), PHYTOPTTE DU POIRIER, PHYTOPTTE DU POMMIER	0,075 L/HL	1	28 JOURS	20 M



 un éclairage différent

55, rue Raspail CS80105 92594
Levallois-Perret Cedex Tél. : 01 47
59 77 00 - Fax : 01 47 37 54 52 -
www.phyteurop.com - Agrément
numéro IF017155 : distribution de
produits phytopharmaceutiques à
des utilisateurs professionnels et
non professionnels.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Nom commercial
MAGISTER



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ .../en cas de malaise.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation en vigueur.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non-traitée de 20 mètres par rapports aux points d'eau en arboriculture et en vigne et 5 mètres en cultures légumières.

DRE :
24h

Détenteur homologation :
GOWAN

Marque déposée :
GOWAN France

Réglementation transport ADR : Voir FDS

Culture		Dose	Max. appli	DAR	ZNT
PASTÈQUE PLEIN CHAMP	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE)	1 L/HA	1	7 JOURS 5 M
PÊCHER	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE), ACARIENS ROUGES (P. ULMI)	0,075 L/HL		14 JOURS 20 M
POIRIER	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE), ACARIENS ROUGES (P. ULMI), PHYTOPTTE DU POIRIER, PHYTOPTTE DU POMMIER	0,075 L/HL	1	28 JOURS 20 M
POMMETTE	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE), ACARIENS ROUGES (P. ULMI), PHYTOPTTE DU POIRIER, PHYTOPTTE DU POMMIER	0,075 L/HL	1	28 JOURS 20 M
POMMIER	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE), ACARIENS ROUGES (P. ULMI), PHYTOPTTE DU POIRIER, PHYTOPTTE DU POMMIER	0,075 L/HL	1	28 JOURS 20 M
PRUNIER	TRT PART.AER.	ACARIENS (T. URTICAE), ACARIENS ROUGES (P. ULMI)	0,075 L/HL	1	21 JOURS 20 M
TOMATES	TRT PART.AER.	ACARIENS (TETRANYCHUS SP.), ACARIOSE DÉFORMANTE	1 L/HA	1	3 JOURS 5 M
VIGNE	TRT PART.AER.	ACARIENS (E. CARPINI), ACARIENS (T. URTICAE), ACARIENS ROUGES (P. ULMI), ACARIOSE DE LA VIGNE	0,4 L/HA	1	30 JOURS 20 M

Performances / conditions d'emploi

Performance

- Le fénazaquin agit principalement par contact sur les formes mobiles d'acariens (larves et adultes). Il possède également une action intéressante sur oeufs d'été.
- L'acaricide MAGISTER présente une excellente action de choc et une persistance d'action de l'ordre de 6 semaines en arboriculture, de 4 à 6 semaines en vigne et 2 à 3 semaines en cultures légumières, dépendant du niveau de population initial et de l'évolution de la pression d'acariens en cours de saison.

Dose et Conditions d'emploi

- Arboriculture fruitière :

* Cas général : il est recommandé d'appliquer MAGISTER au printemps avec un seuil d'infestation de 3 à 5 formes mobiles par feuille (soit environ 1 feuille occupée sur 2) ; le traitement pourra

également s'envisager soit plus précocement (à la fin des éclosions des oeufs d'hiver), soit plus tardivement (sur les remontées de population estivales).

* Cas des parcelles de pommiers à risque (variétés sensibles, forte infestation les années précédentes...) : si l'on observe une forte population d'oeufs d'hiver, après d'éventuels traitements à base d'huile d'hiver, l'application de MAGISTER sera réalisée à la fin de leurs éclosions (généralement au stade post-floraison), avec un seuil de 1 feuille occupée sur 3 par au moins une forme mobile d'acarien.

* La dose d'emploi est de 0,075 l/hl. Dans le cadre de volume de pulvérisation inférieur à 1000 l/ha, utiliser une dose de 0,75 l/ha.

• Viticulture :

* Acarien rouge / acarien jaune / acariose :

- Traitements précoces : appliquer MAGISTER dès la fin des éclosions des oeufs d'hiver au seuil de 70 % de feuilles occupées par au moins une forme mobile.
- Traitements de fin de printemps-début d'été : appliquer MAGISTER au seuil de 30 % de feuilles occupées par au moins une forme mobile.

* Par mesure de précaution, limiter l'emploi de MAGISTER et des produits de même mode d'action à une seule application par saison.

• Cultures légumières : Traiter en début d'infestation ou dans un programme lors de la remontée des populations. Respecter le seuil d'intervention de 3 à 5 formes mobiles par feuille.

Recommandations : * Il est important de veiller à la qualité de la pulvérisation qui doit être bien répartie sur l'ensemble de la végétation.

* Pour éviter l'apparition de phénomènes de résistance, limiter l'utilisation de MAGISTER et de spécialités à base de matières actives ayant le même site d'action (Inhibition du transport des électrons dans la mitochondrie - METI site I) à 1 application par saison sur arbres fruitiers, vignes, cultures de tomates et de melons.

Précautions d'emploi

- Ne pas traiter par forte chaleur.
- Ne pas traiter pendant la période de floraison et pendant la période de production d'exsudats.
- En culture sous serre, le traitement avec MAGISTER se fera au moins 2 semaines avant le lâcher de l'auxiliaire Phytoselius.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux des animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.
- Température minimum de stockage : -10 °C

Recommandations

Préparation :

* Verser la quantité de MAGISTER dans la cuve à ½ remplie d'eau sous agitation. Terminer le remplissage en maintenant l'agitation en marche jusqu'à la fin du traitement.

* MAGISTER s'utilise dans tous les types de pulvérisateurs, à jets projetés, portés ou pneumatiques.

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.